

Devoirs faits : un temps d'étude accompagné pour réaliser les devoirs

Une aide aux collégiens volontaires mise en place en novembre 2017

Qu'est-ce que devoirs faits ?

³⁵₁₇ une **aide** aux devoirs **gratuite**

³⁵₁₇ pour tous les **volontaires**

³⁵₁₇ encadré par des professeurs, AED, CPE, professeurs documentalistes, associations, service civique

³⁵₁₇ horaires fixés par l'établissement en dehors des heures de cours

³⁵₁₇ en lien avec les parents

Le travail personnel des élèves : un facteur de réussite au collège

³⁵₁₇ **devoirs/leçons** : prolongement du travail fait en classe mais parfois source d'inégalités et pesant sur la vie des familles

³⁵₁₇ **dispositif** : renforcer l'aide apportée par l'institution et réduire les inégalités

³⁵₁₇ favoriser la continuité et la cohérence entre le temps scolaire, le temps familial et périscolaire

Un temps dédié à la réalisation des devoirs

³⁵₁₇ **Favoriser l'autonomie** : les élèves organisent leur travail, ils prennent conscience de la manière dont ils travaillent ; la coopération est encouragée ; ils décident de ce qu'ils préfèrent faire dans le dispositif.

³⁵₁₇ **Le travail personnel à la maison** : l'élève repart chez lui en sachant ce qui lui reste à faire. Le suivi des apprentissages par la famille reste indispensable. Les devoirs à faire sont à prioriser (travail jugé trop difficile, leçon non comprise...)

Qui est concerné ?

Tous les élèves volontaires. Chaque établissement fixe les modalités de mise en œuvre qui ont été préalablement discutées en conseil pédagogique et présentées au Conseil d'Administration.

Qui assure l'encadrement ?

Les différents professionnels de l'établissement peuvent contribuer au dispositif, en fonction de leurs spécificités. Devoirs faits est pris en charge sur la base du volontariat par les professeurs (+documentalistes), CPE, assistants d'éducation, des associations, des volontaires du service civique.

Cette offre est conçue en fonction des besoins des élèves et en cohérence avec le projet d'établissement.